



COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL SEANCE DU MERCREDI 21 AVRIL 2010, 20H30

L'an deux mil dix, le mercredi Vingt et Un Avril à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaients présents :

Mmes Micheline VOINIER- Hélène MAHAUT- - Micaela PTAK- Sandrine PINÇON- Lisiane PEREIRA -
Messieurs Dominique TURPIN- Stéphane ANGOT- Thierry LABARTHE- Laurent LORTHIOS- Daniel
RENAULT - Mr François Rémy MONNIER

Pouvoir :

Mademoiselle Angélique MENAGE à Monsieur Dominique TURPIN
Madame Fabienne BECHET à Madame Micaela PTAK
Monsieur Michel Michel DUTHILLEUL à Madame Lisiane PEREIRA

Excusé :

Arrivée tardive en séance de Monsieur. Laurent LORTHIOS pour raison professionnelle, (n'a pu prendre part au vote)

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

INFORMATIONS

Un nouvel artisan

Monsieur le Maire annonce que la commune de Nézel compte un nouvel artisan : Monsieur Ferid Hamdi.
En effet celui-ci vient d'installer son activité artisanale à son domicile (au bout du chemin des Hamards). Le conseil municipal lui présente tout ses vœux de réussite dans sa spécialité : L'entretien de cycle et moto cycle.

Compte rendu de la réunion du SIVOM du mercredi 10 mars 2010

Cette réunion portait principalement sur le débat d'orientation budgétaire 2010 : Augmentation en fonctionnement du poste transport avec l'inscription de la ligne n° 10. Le poste Energie passe à 20 000 € pour les 2 salles de sport. Le poste « charge du personnel » est augmenté pour tenir compte des heures supplémentaires pour la surveillance des élèves suite à l'horaire avancé d'entrée du collège. En investissement il reste 46000 € à régler dans le chapitre Travaux.

Le coût principal est celui du transport, il est estimé pour 2010 à 572 000 € pour un total de 714 élèves transportés.

La subvention du STIF est estimée à 310 000 €

La subvention du département à 102 000 €

Le reste à financer est supporté par les communes, la participation de Nézel s'élève à 14 671 ,43 €

Mme Scarpetta, présidente du SIVOM annonce que certains horaires de bus, seront avancés de 5 minutes le matin pour permettre aux élèves d'arriver à l'heure en cours, et sans précipitation. L'arrivée des élèves sera plus tôt, ils seront surveillés par des animateurs rémunérés par le SIVOM (pour 5 minutes).

Compte rendu du STIF définition du réseau structurant du 09 juillet 2009

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu du STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) le compte rendu du comité de suivi de l'étude de la desserte en transports collectifs de Seine Aval « Définition du réseau Structurant ».

L'étude de desserte en transports collectifs de Seine Aval pilotée par le STIF, a en particulier la définition d'un réseau structurant bus.

Ces rapports sont à la disposition de chacun en mairie, pour consultation.

Réunion du SIEED du 15 février 2010

Monsieur le Président ouvre le débat d'orientations budgétaires 2010. L'application de la TGAP supplémentaire pour l'incinération (4€). Le démarrage du projet de renouvellement des points d'apport volontaire devrait débiter rapidement suite à la désignation du maître d'œuvre. L'implantation d'une 3eme déchèterie à Méré.

Les hypothèses de construction du budget 2010, coté fonctionnement laisse espérer qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation des taux cette année concernant la TEOM (Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères), les économies à réaliser seront recherchées sur les dépenses.

L'impact principal sur l'investissement porte sur la construction de la 3eme déchèterie, les colonnes à verre enterrées et l'appel d'offres et la mise en place de colonnes enterrées pour les OM (Ordures Ménagères) et EMB(Emballages) sur les communes pilotes.

Cette réunion portait également sur la signature des conventions suivantes :

- Convention avec la CCSM pour avoir accès à la déchèterie d'Aubergenville.

La CCSM a créée sur son territoire, à Aubergenville, une déchèterie pour accueillir les communes membres. Il est proposé aux communes d'Aulnay sur Mauldre, Flins sur Seine et Nézel, jusqu'à présent accueillies à la déchèterie d'Epône, d'avoir désormais accès à la déchèterie d'Aubergenville et dont l'usage est en lien direct avec la Communauté de Communes dont elles dépendent.

- Convention avec le SMIRTOM du Vexin et le SIRE pour accès à la déchèterie d'Epône.

Compte tenu du transfert des communes sur Mauldre, Flins sur Seine et Nézel à la déchèterie d'Aubergenville il a été proposé aux communes de Maule, Bazemont, Herbeville et Crespières, lesquelles dépendent actuellement de la déchèterie de Garancières, d'avoir accès à la déchèterie d'Epône, plus proche.

Remaniement Cadastral

Les opérations de remaniement du cadastre étant sur le point d'être terminées sur la commune, leurs résultats provisoires vont être communiqués aux propriétaires en vue d'une mise au point définitive.

Le nouveau plan cadastral sera déposé en mairie de Nézel du 03 mai 2010 au 05 juin 2010 inclus.

Un géomètre sera à la disposition des propriétaires concernés par cette opération, pour fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites du 31 mai au 05 juin 2010 de 09 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, y compris le samedi 05 juin 2010 de 09 heures à 12 heures.

Plan Seine 2007 – 2013

Monsieur le maire informe qu'il a reçu du préfet de la région Ile de France, Monsieur Daniel Canepa, le plan Seine 2007 2013 qui a été adopté par les pouvoirs publics, répondant non seulement aux enjeux liés au risque d'inondation mais également à des enjeux plus globaux comme la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents, la qualité des milieux, la préservation de la biodiversité ou l'intégration de l'ensemble des usages du fleuve dans un véritable projet de développement durable.

La présentation du plan Seine, rappelle que les aménagements de la Seine, l'urbanisation et les activités agricoles et industrielles peuvent avoir un impact négatif sur le risque d'inondation, la qualité de l'eau et celle des milieux. Si elle avait lieu aujourd'hui, une grande crue comme celle de 1910, qui a affecté l'ensemble du bassin de la Seine, aurait des conséquences lourdes en termes économiques et humains.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas le premier courrier qu'il reçoit au sujet d'un éventuel retour de la crue centennale. Il a déjà reçu de la Préfecture une multitude de correspondances indiquant la nécessité d'appliquer à la lettre les mesures en faveur des PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) notamment inscrite au PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le choix récent du nouveau site d'implantation de notre future station d'épuration n'échappant à ces règles.

ORDRE DU JOUR

1°) VOTE DES TAUX (taxe d'habitation, taxe foncier bâti)

Après avoir consulté les adjoints et la commission des finances, Monsieur le Maire souhaiterait que soit révisé le taux des taxes locales.

Pour faire face au contexte de crise économique et sociale que nous traversons, qui se traduit dans notre fonctionnement par la baisse de recettes : des aides moins importantes, des droits de mutation en baisse etc..., il est nécessaire d'augmenter les taux des taxes à Nézel si nous voulons garder un dynamisme et poursuivre nos actions en faveur des Nézelais.

Aussi, Monsieur le maire souhaite réduire les dépenses de fonctionnement pour minimiser l'impact sur les foyers Nézelais en proposant une augmentation des taux raisonnée.

Les modifications porteraient sur les rubriques suivantes du budget de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement

Compte 61523 - 10 000,00 € : Ce qui diminue le montant de 30 000,00 € à 20 000,00 €

Compte 022 - 10 000,00 € : Ce qui diminue le montant de 10 094,44 € à 94,44 €

En recettes de fonctionnement

Compte 7311 - 25 000,00 € : Ce qui diminue le montant de 310 000,00 € à 285 000,00 €

Compte 74832 + 5 000,00 € : Ce qui augmente le montant de 31 500,00 € à 36 500,00 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre donc à 646 250,00 €.

Cette décision modificative, permet donc au conseil municipal de procéder à une augmentation modérée des taux comme suit :

Taxe d'habitation	10.81 % , soit 1 point de plus qu'en 2009.
Taxe Foncière Bâti	15.53 % , soit 1.5 point de plus qu'en 2009.
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	82,10 % (taux identique à celui de 2009)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide à l'unanimité de voter les taux des trois taxes locales comme ci-dessus énoncé

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'adopter cette décision modificative budgétaire en section de fonctionnement et propose donc de rajouter cette décision modificative à l'ordre du jour.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Il précise également que depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, deux autres points sujets à délibérations lui sont parvenus et propose de les rajouter à l'ordre du jour.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal accepte également cette proposition.

2°) DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'adopter une décision modificative budgétaire en section de fonctionnement comme suit :

En dépenses de fonctionnement

Compte 61523 - 10 000,00 € : Ce qui diminue le montant de 30 000,00 € à 20 000,00 €

Compte 022 - 10 000,00 € : Ce qui diminue le montant de 10 094,44 € à 94,44 €

En recettes de fonctionnement

Compte 7311 - 25 000,00 € : Ce qui diminue le montant de 310 000,00 € à 285 000,00 €

Compte 74832 + 5 000,00 € : Ce qui augmente le montant de 31 500,00 € à 36 500,00 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre donc à 646 250,00 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne son accord pour adopter la décision modificative N°1 comme ci-dessus énoncé**
- **Charge Monsieur le Maire de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

3°) DEMANDE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CIG (Dématérialisation des procédures)

Le CIG Grande Couronne a initié une démarche collective visant à permettre aux collectivités de la grande Couronne d'accéder à une plateforme de dématérialisation des procédures et de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le CIG souhaite reconstituer un groupement de commandes afin de permettre à un plus grand nombre de collectivités d'y accéder et de bénéficier de nouvelles prestations en plus des services déjà offerts, à savoir la dématérialisation de la comptabilité publique.

Chaque collectivité souhaitant rejoindre le nouveau groupement de commandes doit avoir délibéré et fait parvenir au CIG son dossier d'adhésion avant le 5 mai 2010.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Compte tenu de l'intérêt que présente une telle évolution pour les services administratifs de la commune de Nézel, le conseil municipal donne son accord pour adhérer au groupement de commande auprès du CIG dans le cadre des dématérialisations de procédures.**
- **Charge Monsieur le Maire de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

4°) DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Monsieur le Maire expose la lettre de la Préfète des Yvelines qu'il a reçu, présentant les modalités de mise en œuvre de la dotation de développement rural dont notre commune est éligible à la seconde part.

Celle-ci a pour objet le maintien et le développement des services au public en milieu rural. Elle doit permettre le financement de projets destinés à assurer la présence des services publics dans les territoires et auprès des populations les plus fragiles.

Ces projets peuvent concerner à la fois la création, l'amélioration et le développement de services publics ou de services rendus au public.

Parmi les opérations éligibles, deux ont retenu l'attention du conseil municipal :

- L'aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé :

L'article 108 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a autorisé les collectivités territoriales et leurs groupements à attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones définies à l'article L.162-47 du code de la sécurité sociale, dans lesquelles est constaté un déficit en matière d'offre de soins. Les projets s'inscrivant dans ce cadre sont éligibles à la seconde part de la DDR.

Le conseil municipal perçoit cette dotation, comme un potentiel levier pour favoriser l'installation d'un médecin sur Nézel. Contribuer à transformer notre ancienne poste en un cabinet médical en plein centre bourg, voilà une idée que l'ensemble des conseillers vont essayer de faire germer...

L'achat récent de la villa Bellevue, devant abriter dans le futur les activités de nos associations organisées actuellement dans l'ancienne poste, permettrait justement de libérer ce bâtiment de ces activités associatives.

- Le recours aux nouvelles technologies :

Les projets ayant recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'objectif de rendre accessibles des services aujourd'hui distants et le développement de l'administration électronique (opérations de dématérialisation, télé procédures, bornes internet, etc....) pourront être retenus.

Le conseil municipal est favorable à y inscrire son projet de dématérialisation des procédures (cité plus haut).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'adopter ces deux projets à savoir l'aide au maintien et à l'installation d'un professionnel de santé ainsi que le recours aux nouvelles technologies dans le cadre de la Dotation de Développement Rural exercice 2010.**
- **Charge Monsieur le Maire de monter le dossier**
 - **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**
 -

QUESTIONS DIVERSES

▪ Madame Micaela Ptak signale qu'il y a une dangerosité au virage en haut de la route de Montgardé. Monsieur le Maire précise qu'il est bien au courant de ce problème d'autant qu'il a fait intervenir le garde champêtre pour dresser un procès verbal au propriétaire ayant créé cette gêne.

▪ Monsieur Daniel Renault signale qu'un trou s'est formé à l'entrée de la rue des Cottages. Monsieur le Maire propose à Monsieur Daniel Renault en tant que membre de la commission des travaux, de voir avec Monsieur Michel Duthilleul pour faire le nécessaire au plus vite concernant ce nid de poule.

▪ Monsieur Daniel Renault souhaite savoir où nous en sommes au niveau de la station d'épuration. Monsieur le maire, rapporte que suite à la décision du choix du nouvel emplacement, les négociations d'acquisition des terrains en vue d'y installer la future station ont commencé.

Dans l'état actuel des choses, il y a peu de chance cependant pour que la nouvelle station d'épuration soit opérationnelle avant le 31 décembre 2011, date limite pour être en conformité avec les directives européennes.

La DDEA souhaite maintenant que des investissements soient réalisés sur l'ancienne station. Un prochain point d'étape doit être fait avec les autorités associées en juin.

Aussi monsieur le maire détaillera cet avancement dans le prochain Nézelois de Juillet 2010.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

Dominique TURPIN